

PANEL SOCIO-ECONOMIQUE

"LIEWEN ZU LËTZEBUERG"

DOCUMENT PSELL N° 105

SEPTEMBRE 1997

Mode de vie n°13

L'ENDETTEMENT DES MENAGES AU LUXEMBOURG EN 1994

par

Bernard GAILLY

**CEPS/Instead
Differdange**

Grand-Duché de Luxembourg

1997

Présentation du programme P S E L L . 2

Les informations présentées dans ce cahier proviennent du programme PSELL.2 développé par la Division "Ménages" du C.E.P.S./Instead. Le Grand-Duché de Luxembourg dispose d'un instrument exceptionnel permettant de connaître les conditions d'existence des personnes et des ménages qui y vivent depuis 1985 : le panel socio-économique "Liewen zu Lëtzebuerg" (PSELL).

Dans le cadre de ce programme, de nombreuses informations sont récoltées chaque année sur les principaux aspects de la vie de la population du pays :

- conditions de logement, équipement et composition des ménages
- principales dépenses
- précarité
- endettement
- position scolaire des enfants
- position socioprofessionnelle des adultes
- revenus, ...

En 1994, cette étude a fêté son dixième anniversaire. Sur le plan scientifique, cet événement représentait certainement un succès parce qu'il est très rare qu'un même programme de recherche puisse être développé sur une période aussi longue. Une large part de ce succès revient toutefois aux milliers de personnes qui, au fil des années, ont accepté de recevoir chez elles nos enquêteurs et de participer à ce vaste programme ; par leur contribution, elles ont permis de réunir un capital de connaissances inestimable, couvrant dix ans de la vie de la population de notre pays.

Les données récoltées ont déjà fait l'objet de nombreuses études publiées pour la plupart au CEPS/Instead dans les séries suivantes :

- ☞ Documents PSELL (voir liste en annexe)
- ☞ Notes de Recherche
- ☞ PSELL INFO
- ☞ ECOCEPS.
- ☞ Population & Emploi - Série "Conditions de vie"

A partir de 1994 l'échantillon de l'étude a été rénové. Il compte désormais 8232 personnes réparties dans 2978 ménages (avant pondération). Cet échantillon évolue comme la population du pays. Il prend en compte les naissances, l'immigration, les mariages, les décès et l'émigration.

Pour plus d'informations

(I. BOUVY)

Tel: (00 352) 58 58 55- 513

Fax: (00 352) 58 55 60

Document produit par le

CEPS/Instead

*Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques
B.P. 48 - L 4501 Differdange*

Président : Gaston Schaber

SOMMAIRE

INTRODUCTION		4
CHAPITRE I	LES GRANDES TENDANCES	5
CHAPITRE II	LA PROPENSION A S'ENDETTER	11
1.	Investir dans son logement : effet de génération	13
2.	S'endetter pour des biens de consommation : effet de génération et de structure du ménage	14
CHAPITRE III	LES TAUX D'ENDETTLEMENT	17
1.	Qui est le plus endetté par des emprunts pour le logement	19
2.	Qui est le plus endetté par des emprunts pour la consommation	21
3.	Qui est le plus endetté globalement	22
CHAPITRE IV	LE RISQUE DE SURENDETTLEMENT	23
1.	Le revenu résiduel : trois scénarios	26
2.	Trois techniques d'estimation	27
	2.1. Les seuils d'endettement	27
	2.2. Le seuil officiel de pauvreté	27
	2.3. Une combinaison des deux techniques	29
3.	Première estimation : le taux d'endettement	29
4.	Deuxième estimation : le seuil de pauvreté officiel	33
	4.1. La démarche	33
	4.2. Les résultats	35
5.	Troisième estimation : combinaison des deux techniques ..	36
6.	En résumé	38
SYNTHESE		39

INTRODUCTION

Cette publication s'inscrit dans une série d'études concernant l'endettement et le surendettement des ménages résidants au Luxembourg. La première étude portait sur l'évolution de l'endettement entre 1985 et 1988. Les suivantes se sont succédées d'année en année permettant ainsi de poursuivre l'analyse de l'évolution de cette pratique.

Cette nouvelle étude présente des particularités sur lesquelles nous devons attirer l'attention.

1. Des modifications ont été introduites dans le questionnaire de l'étude. Les dettes encourues suite à l'achat d'un terrain à bâtir, les dettes liées à des transformations effectuées dans le logement, les montants mensuels à rembourser dans le cadre de l'acquisition d'une résidence secondaire ont été pris en compte et peuvent ainsi être intégrés dans les dettes liées au logement. Cette opération ne nous permet plus de comparer systématiquement toutes les données du passé et les tendances récentes.
2. Nous ne disposons pas toujours d'informations très détaillées concernant le type d'emprunt contracté. Il n'est pas possible de faire le partage exact entre les dettes hypothécaires et les autres types de dettes (emprunt personnel ou autre mode de financement). Pour la simplicité de l'exposé nous avons donc distingué les emprunts selon leur destination : logement et consommation. Cette redistribution ne permet plus de poursuivre certaines comparaisons effectuées jusqu'ici parce qu'il apparaît clairement à l'analyse que certains emprunts qui étaient classés parmi les dettes dites de «consommation» sont désormais rangés parmi les emprunts liés au logement (par exemple, les frais liés à la transformation des logements).
3. Ceci n'interdit pas pour autant de poursuivre l'analyse de l'évolution globale de l'endettement des ménages. On verra, en outre, que cette nouvelle répartition des emprunts permet de voir beaucoup plus clair dans les caractéristiques des ménages endettés et de mettre nettement en évidence l'importance des revenus et du niveau de vie des ménages dans cette problématique.
4. En principe, les emprunts à caractère professionnel ne sont pas pris en compte dans cette étude. Ceci paraît simple. En réalité, les ménages ne distinguent pas toujours la part d'un emprunt qui relève de leur vie privée et celle qui doit être affectée à leur vie professionnelle. Lorsqu'un ménage fait état d'un emprunt pour l'achat d'un véhicule et d'un emprunt pour des raisons professionnelles, nous retenons systématiquement la moitié des remboursements mensuels déclarés au titre d'emprunt privé et l'autre moitié au titre d'emprunt professionnel.
5. Le surendettement est un problème que les partenaires du monde financier, du secteur social et de la sphère juridique abordent de manières très diverses. Tout le monde sait que ce phénomène existe bel et bien ; mais sa gravité et son ampleur sont appréciées très différemment selon les parties. Nous pensons qu'il est extrêmement difficile de définir ce phénomène et encore plus difficile de dénombrer les ménages surendettés. Nous nous limiterons donc à proposer différentes manières de les définir et d'estimer leur nombre. Au terme de cet exercice, nous pensons qu'il s'agit davantage d'une estimation des risques de surendettement bien plus que d'une estimation de son ampleur.

CHAPITRE I

LES GRANDES TENDANCES

- **En 1994, le ralentissement de la croissance économique n'a pas encore entraîné d'effets sur la tendance des ménages à accroître leur consommation.**
- **La proportion de ménages endettés ne progresse plus.**
- **Le taux d'endettement des ménages endettés commence à progresser.**

Tableau 1

Repères macro-économiques

	1985	1989	1990	1994
P.I.B. ¹ (prix de 1985, en millions Flux.)	226.5	317.6	324.2	399.2
Indices (1985=100)	100.0	140.1	143.1	176.2
Consommation des ménages ² (prix de 1985, en millions Flux.)	148.3	186.9	201.2	218.2
Indices (1985=100)	100.0	126.0	135.7	147.2
Crédits immobiliers aux résidents – secteur résidentiel ³ (prix de 1986, en millions de Flux.)	14 349 (1986)	28 450	34 124	34 346
Indices (1985 = 100)	100.0	(198.3)	237.8	239.4
Revenu mensuel net ⁴ (prix de 1985)	69 086	89 559	92 482	94 247
Indices (1985 = 100)	100.0	129.6	133.9	136.4

1. P.I.B. Version S.E.C. Source : Statec déc. 1996

2. Source : Statec déc. 1996

3. Source : Statec déc. 1996

4. Source : P.S.E.L.L. 1985 – 1994, C.E.P.S./ I.

Entre 1985 et 1994,

- **la richesse du pays n'a cessé de croître** ; si le P.I.B. valait 100 en 1985, il vaut 176.2 en 1994 (indépendamment des effets de la hausse des prix) (**Tableau 1**)
- **la consommation des ménages a progressé beaucoup plus lentement** : elle a augmenté de 47.2% (hors inflation)
- **les investissements des ménages dans l'achat ou la construction de leur habitation avec l'aide des institutions financières ont connu une période de progression très considérable**, passant de l'indice 100.0 (en 1986) à 239.4.

Le revenu mensuel net disponible des ménages n'augmente pas au même rythme : il ne progresse que de 36.4% (hors inflation).

Il faut toutefois distinguer deux sous-périodes.

- **De 1985 à 1989**, la consommation des ménages augmente moins vite que leurs revenus : elle augmente de 26% tandis que les revenus augmentent de 29.6%. Pendant cette période les crédits immobiliers consentis aux résidents voient leur montant doubler.
- **De 1990 et 1994**, la progression du P.I.B. (23%), de la consommation (16.7%), des crédits immobiliers (0.6%) et des revenus (1.9%) ralentissent considérablement et la consommation augmente plus vite que les revenus.

Tableau 2
Repères sur l'évolution de l'endettement au Luxembourg

	1985	1989	1990	1994
Proportion de ménages endettés	41.3%	51.6%	54.1%	53.5%
Taux d'endettement (ensemble des ménages)	9.0%	10.7%	11.1%	12.3%
Montant mensuel à rembourser (prix de 1985, Ensemble des ménages)	6 754	10 441	11 381	12 523
Indices (1985 = 100)	100.0	154.6	168.5	185.4
Taux d'endettement des ménages endettés	21.8	20.7	20.5	23.0
% des ménages qui cumulent les dettes	8.0	15.6	16.6	13.8
Leur % d'endettement	32.2	28.8	27.9	33.1

Source : P.S.E.L.L. 1985 – 1994, C.E.P.S./ I.

Ces évolutions macro-économiques trouvent des correspondances dans les comportements des ménages. Les observations micro-économiques récoltées par le P.S.E.L.L. permettent effectivement d'en rendre compte.

La propension à s'endetter

Pendant la période de forte croissance économique (1985 à 1989 et même 1990), la proportion de ménages endettés ne cesse de croître, passant de 41.5% des ménages qui résident au Luxembourg en 1985 à 54.1% en 1990 (**Tableau 2**). Ce mouvement se développe parallèlement à la croissance des investissements dans le secteur immobilier et à la progression des revenus des ménages.

A partir de 1990 et jusqu'à 1994, la proportion de ménages endettés stagne et régresse même quelque peu (53.5% en 1994). Le marché semble atteindre un seuil de saturation au moment où précisément l'économie ralentit, les crédits accordés au secteur des résidences privées atteignent un pallier et les revenus des ménages n'augmentent plus avec la même vigueur que durant la période précédente (**Tableau 2**).

Le taux d'endettement de l'ensemble de la population

Le taux d'endettement de la population dans son ensemble suit un courant ascendant tout au long de la période. Le montant à rembourser chaque mois augmente de 85.4% entre 1985 et 1994. Ici on n'observe pas de coup d'arrêt à partir de 1990. L'expansion se poursuit.

Nous avons déjà montré dans les documents précédents que cette hausse est due essentiellement à un effet mécanique. Ce ne sont pas les ménages endettés qui s'endettent de plus en plus. *C'est la proportion de ménages endettés qui progresse.*

Plus la proportion de ménages endettés augmente, plus le volume total des montants à rembourser chaque mois s'accroît. La masse des montants à rembourser gonfle beaucoup plus vite que les revenus (85.4% contre 36.4% pour les revenus) (**Tableau 1** et **2**). Donc, logiquement, le taux d'endettement de l'ensemble de la population (c'est-à-dire le rapport entre les montants à rembourser et les revenus) ne peut qu'augmenter.

Toutefois, certaines choses vont changer à partir de 1990. La proportion des ménages endettés cesse de croître. On pourrait donc s'attendre à voir aussi la masse des montants mensuels à rembourser se stabiliser. Mais, *cette fois, ce sont bien les ménages endettés qui commencent à s'endetter davantage.*

Leur proportion reste quasiment stable (54.1% en 1990 et 53.5% en 1994). Leur taux d'endettement, c'est-à-dire le rapport entre le montant qu'ils doivent rembourser chaque mois et le montant de leur revenu mensuel disponible, passe de 20.5% en 1990 à 23% en 1994 (**Tableau 2**).

Manifestement, le ralentissement très net de la croissance des revenus n'a pas enrayé immédiatement la propension des ménages à consommer (+ 16.7% entre 1990 et 1994) ni la propension des ménages endettés à augmenter la charge des remboursements qu'ils doivent supporter chaque mois.

Les ménages qui cumulent les dettes

Les ménages qui cumulent les dettes de consommation et les dettes pour leur logement ont été jusqu'ici très exemplaires de l'ensemble des mouvements de la population. Ils présentent exactement les mêmes tendances.

Dans un premier temps cette pratique tend à se répandre. En 1985, le cumul n'est le fait que de 8% seulement des ménages. En 1990, cette proportion a doublé (16.6% des ménages). Dans le même temps, le taux d'endettement de ces ménages a plutôt tendance à diminuer (32.2% en 1985 contre 27.9% en 1990).

Entre 1990 et 1994, au moment où la progression des revenus des ménages ralentit, le phénomène s'inverse. La proportion des ménages concernés diminue. Elle passe de 16.6% à 13.8%. Par contre, le taux d'endettement des ménages qui continuent à cumuler les dettes dans les deux domaines augmente assez nettement. Il passe de 27.9% de leur revenu mensuel net disponible à 33.1% en moyenne (**Tableau 2**).

Pour rappel : si, dans les études précédentes, seuls les accédants à la propriété appartenaient à la catégorie des ménages endettés pour leur logement, dorénavant seront considérés comme tels tous les ménages qui remboursent un emprunt lié à leur logement indépendamment du fait que cet emprunt soit destiné à l'acquisition ou à la rénovation de leur immeuble.

CHAPITRE II

LA PROPENSION A S'ENDETTER

- La génération des 30 – 34 ans atteint le sommet de l'endettement pour le logement : 94% des ménages.
- Les emprunts à la consommation : les jeunes générations. Un âge 'seuil' : 56 ans. Un type de ménages peu engagé : les ménages d'isolés.

1. INVESTIR DANS SON LOGEMENT : EFFET DE GENERATION

Tableau 3

L'endettement pour le logement : effet de génération

Profil des ménages	Nombre de ménages	Dont : endettés en 1994
1. C.M. ⁽¹⁾ < 30 ans	199	88.7 %
2. C.M. 30 – 34 ans	301	94.0 %
3. C.M. 35 – 39 ans	389	90.3 %
4. C.M. 40 – 44 ans	372	81.7 %
5. C.M. 45 – 49 ans	346	67.9 %
6. C.M. 50, 51 ans	131	60.5 %
7. C.M. 52, 53 ans	115	56.3 %
8. C.M. 54, 55 ans	103	47.9 %
9. C.M. 56 et plus	132	39.6 %
10. C.M. ne travaille pas	1576	18.9 %
11. C.M. pas propriétaire	1454	4.5 %
Total échantillon	5120	38.3 %

Source : P.S.E.L.L. 1994, C.E.P.S./ I.

⁽¹⁾ C.M. = chef de ménage

Dans le document précédent, nous faisons état de l'influence de trois effets : l'effet de l'âge, l'effet des générations et l'effet de période. L'impossibilité de comparer l'endettement pour le logement avec les années précédentes ne nous permet plus de rendre compte de l'effet âge, ni de l'effet de période. L'effet lié à l'âge se mesure en comparant des ménages identiques, appartenant à une même génération, à des moments successifs de leur vie donc à des âges différents. L'effet de période se mesure par l'évolution moyenne générale d'une population au cours d'une période donnée.

L'effet lié aux générations (trop souvent confondu avec l'effet lié à l'âge) se mesure en comparant des générations différentes qui coexistent à un moment donné et qui ont le même âge à des époques différentes. Chaque génération se caractérise par le fait que ses membres ont connu des événements spécifiques en tant que génération à des âges donnés. A ce titre, chaque génération se distingue de toute autre génération.

Le tableau 3 montre que la génération des 30 – 34 ans atteint le sommet de l'endettement pour le logement (94% des ménages). Les plus jeunes ont déjà pris le même chemin (88.7% des ménages). L'accès à la propriété semble être devenu une évidence aux yeux des jeunes ménages. Les perspectives professionnelles de chacun ne semblent guère influencer cette décision.

Plus les générations sont âgées, plus la probabilité qu'elles soient endettées pour leur logement diminue. Lorsque le chef de ménage ne travaille plus, il se peut qu'il rembourse encore les dernières mensualités d'un emprunt (18.9% des ménages).

Lorsque le chef de ménage n'est pas propriétaire du logement, le phénomène de la cohabitation entre les générations explique le fait que 4.5 % des ménages remboursent malgré tout un emprunt pour le logement : le propriétaire du logement n'est pas le "chef de ménage", c'est-à-dire la personne qui apporte les revenus les plus importants dans le ménage.

2. ***S'ENDETTER POUR DES BIENS DE CONSOMMATION : EFFET DE GENERATION ET DE STRUCTURE DU MENAGE***

Tableau 4

**L'endettement pour la consommation :
effet de génération et de structure du ménage**

Profil des ménages	Nombre de ménages	Dont : endettés en 1994
1. C.M. ⁽¹⁾ < 30 ans	329	54.5 %
2. C.M. 30 – 34 ans	395	46.9 %
3. C.M. 35 – 44 ans	932	40.3 %
4. C.M. 45 – 51 ans	579	37.7 %
5. C.M. 52 – 55 ans	299	30.0 %
6. C.M. 56 ans et plus	1233	15.0 %
7. personnes isolées	1353	18.5 %
Total échantillon	5120	29.0 %

Source : P.S.E.L.L. 1994, C.E.P.S./I.

⁽¹⁾ C.M. = chef de ménage

La propension des ménages à s'endetter en vue d'acquérir sans délai des biens de consommation durables ou non durables subit le même effet de génération. Elle dépend également de la structure du ménage. Les jeunes générations, au moment où elles s'installent dans la vie, font plus souvent appel aux emprunts à la consommation que les générations plus âgées. Plus le chef de ménage est âgé, moins son ménage est endetté. La chute est particulièrement remarquable à partir de 56 ans : la proportion de ménages endettés dans ce domaine diminue de moitié passant ainsi de 30% dans les ménages âgés de 52 à 55 ans à 15% à partir de 56 ans (**Tableau 4**).

Les ménages de personnes isolées, quel que soit leur âge, présentent également une faible propension à s'endetter dans le domaine de la consommation (18.5%). Les raisons peuvent être très diverses : l'âge, des revenus par personne plus élevés qui permettent à certains de payer comptant, absence de pressions venant des sollicitations des diverses personnes qui composent les autres ménages (pas d'enfants).

Nous l'avons déjà montré à de multiples reprises. Les trois biens de consommation qui occasionnent la plus forte proportion des dettes dans ce domaine sont toujours :

- la voiture (20.7% des ménages ont une dette liée à l'acquisition d'une voiture)
- les meubles (5.6% des ménages)
- et l'électroménager (1.2% des ménages).

CHAPITRE III

LES TAUX D'ENDETTEMENT

- **Les plus endettés pour leur logement : les faibles revenus.**
- **Les plus endettés par des emprunts à la consommation : les faibles revenus surtout s'ils cumulent plusieurs emprunts de ce type.**
- **Les plus endettés globalement : les ménages de moins de 35 ans qui cumulent les deux types d'emprunts (logement et consommation).**

Le taux d'endettement des ménages endettés aurait donc tendance à augmenter (**Tableau 2**).

Nous ne pouvons savoir si cette hausse provient de l'endettement pour le logement ou des emprunts effectués pour la consommation puisque les méthodes de calcul ont été modifiées par rapport aux années précédentes. Par contre, nous pouvons répondre à trois questions :

- Qui est le plus endetté par des emprunts pour le logement ?
- Qui est le plus endetté par des emprunts liés à la consommation ?
- Qui est le plus endetté globalement ?

1. QUI EST LE PLUS ENDETTE PAR DES EMPRUNTS POUR LE LOGEMENT ?

Tableau 5

**Taux d'endettement moyen pour le logement
selon le profil du ménage**

<i>Profil des ménages</i>	<i>Nombre de ménages</i>	<i>Taux d'endettement moyen</i>
1. R.D. ⁽¹⁾ 1 ^{er} décile ⁽²⁾	71	42.3 %
2. 1 adulte isolé, tous déciles	312	27.7 %
3. 2 adultes, 2 ^{ème} et 3 ^{ème} décile	101	26.9 %
4. 2 adultes, 4 ^{ème} au 10 ^{ème} décile	891	20.2 %
5. 3 adultes, 2 ^{ème} au 6 ^{ème} décile	126	18.4 %
6. 3 adultes et plus, 7 ^{ème} au 10 ^{ème} décile	458	14.1 %
Total échantillon	1960	21.0 %

Source : P.S.E.L.L. 1994, C.E.P.S./ I.

⁽¹⁾ R.D. : Revenu net Disponible.

⁽²⁾ Décile : tous les ménages sont classés selon l'ordre croissant de leur revenu et divisés en 10 groupes de taille égale représentant chacun 10% de l'ensemble des ménages. Le premier décile regroupe donc les ménages qui appartiennent aux 10% de l'ensemble des ménages qui disposent des revenus les plus bas. Le dixième décile regroupe les 10% des ménages qui disposent des revenus les plus élevés.

1. Les ménages appartenant au premier décile (revenus les plus faibles) et endettés pour leur logement portent fatalement le poids le plus lourd : le remboursement mensuel de leur emprunt représente en moyenne 42.3 % de leur revenu (**Tableau 5**).

On pourrait être tenté de résumer la suite en disant simplement que plus les revenus sont élevés plus le poids de la dette pour le logement est léger. Mais ce serait faire abstraction de l'importance de la structure du ménage.

2. Les adultes isolés travaillent seuls (les plus jeunes) ou ne travaillent plus (les plus âgés). Ceci ne signifie absolument pas que leur niveau de vie soit particulièrement faible. Mais il n'en reste pas moins que le remboursement d'un emprunt pour le logement peut peser plus lourdement sur le montant de leurs revenus. Il représente en moyenne 27.7% de leur revenu mensuel (**Tableau 5**).
3. Ils sont directement suivis par les ménages composés de deux adultes et qui appartiennent aux deuxième et troisième déciles de revenus. Leurs revenus ne permettent pas de mener un train de vie aisé. Ces ménages remboursent chaque mois l'équivalent de 29.6 % de leur revenu mensuel pour payer le logement dont ils ont fait l'acquisition ou qu'ils ont transformé (**Tableau 5**).
4. Les ménages comptant deux adultes et qui appartiennent aux déciles supérieurs (du 4^{ème} au 10^{ème}) voient leur taux d'endettement baisser très nettement : 20.2% de leur revenu mensuel net disponible (**Tableau 5**). Parmi ces ménages il n'est pas impossible que le nombre de personnes qui ont un emploi commence à augmenter justifiant ainsi partiellement la hausse du montant des revenus.
5. Les ménages comptant 3 adultes présentent un taux d'endettement légèrement plus faible lorsque leur revenu se situe entre le 2^{ème} et le 6^{ème} décile. Ici encore on peut émettre l'hypothèse selon laquelle le nombre de personnes ayant un emploi a tendance à augmenter. Ils remboursent chaque mois 18.4% de leur revenu mensuel pour payer leur logement (**Tableau 5**).
6. Enfin, les ménages comptant 3 adultes (ou plus) et qui appartiennent aux trois déciles supérieurs ne remboursent plus, en moyenne, que 14.1% de leur revenu chaque mois (**Tableau 5**).

On retiendra surtout de ce qui précède :

- la très forte proportion de ménages qui, chaque mois, ne remboursent en moyenne pas plus de 20% de leur revenu mensuel net disponible pour leur logement alors que les institutions financières placent autour de 30% le taux d'endettement qu'un ménage peut normalement supporter pour ce poste du budget familial (soit, 75.2% des ménages concernés)
- et, d'autre part, l'existence d'un petit groupe de ménages dont les revenus sont faibles et qui doivent consacrer chaque mois plus de 40% pour acquérir ou aménager leur logement (soit, 3.6% des ménages concernés).

2. QUI EST LE PLUS ENDETTE PAR DES EMPRUNTS POUR LA CONSOMMATION ?

Tableau 6

**Taux d'endettement moyen pour la consommation
selon le profil du ménage**

<i>Profil des ménages</i>	<i>Nombre de ménages</i>	<i>Taux d'endettement moyen</i>
1. 1 ^{er} décile / 2 ^{ème} et 3 ^{ème} déc. avec plus d'1 emprunt	105	26.0 %
2. 2 ^{ème} et 3 ^{ème} déc. avec 1 emprunt / Ts. autres déc. avec plus d'1 emprunt	453	17.6 %
3. 4 ^{ème} décile avec 1 emprunt	106	12.6 %
4. 5 ^{ème} au 8 ^{ème} décile avec 1 emprunt	554	11.5 %
5. 9 ^{ème} et 10 ^{ème} décile avec 1 emprunt	262	8.5 %
Total échantillon	1481	13.9 %

Source : P.S.E.L.L. 1994, C.E.P.S./ I.

1. Ce sont, une fois encore, les ménages appartenant au premier décile de revenus qui supportent le poids le plus lourd en matière d'endettement pour la consommation. Ils ne sont pas les seuls : les ménages des deuxième et troisième décile, lorsqu'ils ont contracté plus d'un emprunt à la consommation, consacrent également, en moyenne, plus du quart de leur revenu mensuel net disponible (26.0%) pour payer des dettes liées à l'acquisition de biens de consommation (**Tableau 6**).
2. Les taux d'endettement diminuent ensuite progressivement à mesure que le revenu s'élève, à condition que ces ménages n'aient contracté qu'un seul emprunt à la consommation.
3. Lorsqu'ils ont contracté deux emprunts ou plus, ils se retrouvent tous, quel que soit le niveau de leur revenu, au même niveau d'endettement que les ménages appartenant au deuxième et au troisième décile lorsque ceux-ci n'ont contracté qu'un seul emprunt à la consommation, soit un taux moyen de 17.6% (**Tableau 6**).

On retiendra de ce qui précède

- que 7% des ménages concernés remboursent, en moyenne, plus du quart de leur revenu mensuel net disponible pour des dettes de consommation
- qu'ils se situent très clairement dans la catégorie des plus bas revenus
- qu'inversement les ménages disposant des revenus les plus élevés ne consacrent guère plus de 8.5% de leur revenu pour rembourser ce type de dettes à condition, toutefois, qu'ils n'aient contracté qu'un seul emprunt à la consommation sans quoi la charge qui pèse sur leur revenu double et passe à 17%.

3. QUI EST LE PLUS ENDETTE GLOBALEMENT ?

Tableau 7

Taux d'endettement moyen
selon le profil du ménage

<i>Profil des ménages</i>	<i>Nombre de ménages</i>	<i>Taux d'endettement moyen</i>
1. Cumul < 35 ans	215	37.0 %
2. Cumul 35 – 44 ans	268	31.6 %
3. Cumul 45 ans et plus	224	30.9 %
4. Pas de cumul < 40 ans	1319	14.4 %
5. Pas de cumul 40 – 49 ans	735	13.1 %
6. Pas de cumul 50, 51 ans	158	9.4 %
7. Pas de cumul 52, 53 ans	152	8.9 %
8. Pas de cumul 54, 55 ans	159	6.8 %
9. Pas de cumul 56 ans et plus	1890	3.7 %
Total échantillon	5120	12.3 %

Source : P.S.E.L.L. 1994, C.E.P.S./ I.

Le taux d'endettement global du ménage correspond à la somme des remboursements mensuels à effectuer pour le logement, pour les dettes de consommation et lorsqu'il y a lieu pour les deux types de dettes. L'effet de cumul des dettes ajoute une nouvelle dimension à l'approche de l'endettement. Il répond à une logique qui lui est propre parce qu'un ménage qui n'a pas des dettes exorbitantes dans chaque domaine peut totaliser un taux d'endettement considérable lorsqu'on envisage l'ensemble de ses engagements.

1. Les plus endettés sont des jeunes ménages (moins de 35 ans) qui cumulent les deux types de dettes (37% de leur revenu mensuel net disponible) (**Tableau 7**).
2. Le taux d'endettement des ménages qui cumulent les dettes dans les deux domaines diminue ensuite, à partir de 35 ans, lorsque le ménage est installé et lorsque ses revenus commencent à s'étoffer. Il n'en reste pas moins que ce cumul porte le taux d'endettement des ménages bien au-delà de l'endettement moyen de l'ensemble des ménages qui résident au Luxembourg. Il est systématiquement supérieur à 30% (en moyenne) alors que le taux moyen pour l'ensemble des ménages s'élève à 12.3% (**Tableau 7**).
3. Lorsque les ménages ne cumulent pas les dettes dans les deux domaines, leur taux d'endettement diminue progressivement à mesure qu'ils prennent de l'âge. Au-delà de 55 ans, le résidu est négligeable (3.7%) (**Tableau 7**).

On retiendra de ce qui précède

- que les plus jeunes, lorsqu'ils cumulent les dettes, amputent chaque mois leur revenu de près de 37%
- que le cumul des dettes accroît considérablement le fardeau des ménages
- qu'en l'absence de cumul, la dette pèse de moins en moins avec l'âge.

CHAPITRE IV

LE RISQUE DE SURENDETTEMENT ?

Le surendettement est un phénomène qui n'est pas neuf. Depuis que le prêt à intérêts existe, il y a toujours eu des personnes qui se sont trouvées devant l'impossibilité de faire face à leurs dettes. Mais, selon toute apparence, ce problème a pris assez soudainement une importance nouvelle aux yeux de certains. Sans doute s'est-il répandu parallèlement à l'expansion de la pratique de l'endettement. Alors, pourquoi l'endettement est-il devenu une pratique banale et courante ?

Dérivé des abus de la société de consommation ? Suite de la généralisation des facilités de paiement, devenues un argument commercial décisif ? Conséquence de la diffusion des moyens de paiement électroniques et de la raréfaction de la monnaie matérielle ? Les hypothèses sont nombreuses et difficiles à tester.

Parallèlement, face à l'ampleur que pourrait prendre le problème, il semble qu'il soit devenu impérieux de dénombrer les personnes ou ménages surendettés (comme il est devenu important de compter les "pauvres"). Cet impératif est tel que la question de la définition du surendettement passe parfois à l'arrière-plan. Ce qui pose aussi des problèmes.

A vouloir mesurer un phénomène sans disposer d'une définition claire et communément admise, toute estimation de son ampleur ne peut que donner lieu à des contestations.

Nous proposons, ici, d'envisager différentes solutions qui sont simplement plausibles. Chaque technique d'estimation sera clairement énoncée.

Avant d'entamer cette procédure

- une notion doit être introduite parce qu'elle sera utile au cours de cette démarche : le revenu mensuel net disponible *résiduel* ou plus brièvement le *revenu résiduel*
- les techniques d'estimation doivent être décrites en précisant le mieux possible la signification réelle de ce qu'elles mesurent. Il est important de garder à l'esprit le fait que, dans tous les cas, il s'agit d'estimer des nombres ou des proportions de ménages qui risquent de se retrouver surendettés.

En aucun cas, il ne s'agit d'estimer le nombre de ménages qui sont surendettés.

1. LE REVENU RESIDUEL : TROIS SCENARIOS

Le revenu mensuel net disponible ne comprend pas seulement les revenus du travail (salaires, traitements, primes ...). Il prend également en compte tous les autres revenus dont les ménages bénéficient au cours de l'année (allocations familiales, pensions diverses ...). A partir de ce revenu mensuel net disponible, il est possible de calculer le revenu résiduel selon trois scénarios.

1^{er} scénario

Le revenu résiduel est le montant du revenu mensuel net disponible qui reste disponible lorsque le ménage s'est acquitté

- *du remboursement des mensualités liées à ses dettes de consommation.*

2^{ème} scénario

Le revenu résiduel est le montant du revenu mensuel net disponible qui reste disponible lorsque le ménage s'est acquitté

- *du remboursement des mensualités liées à ses dettes de consommation*
- *et de son loyer lorsqu'il y a lieu.*

Ceci permet de prendre en compte le fait que le loyer soit généralement considéré comme une dépense et que celle-ci doit obligatoirement être consentie avant que le ménage puisse consacrer son revenu à d'autres postes. Si cette perspective est contestée, on pourra soit s'arrêter au premier scénario, soit considérer le troisième. Avant d'effectuer ce choix, on prendra en compte le fait que les difficultés ou l'impossibilité de payer le loyer puisse être un indicateur de surendettement. En outre, le paiement du loyer est une contrainte qui peut mettre un ménage dans l'impossibilité de payer d'autres factures.

3^{ème} scénario

Le revenu résiduel est le montant du revenu mensuel net disponible qui reste disponible lorsque le ménage a payé

- *les mensualités liées à ses dettes de consommation*
- *les mensualités liées aux dettes contractées pour son logement (acquisition ou transformation)*
- *son loyer.*

A la différence du loyer, le remboursement des dettes liées au logement est souvent considéré comme un investissement plutôt que comme une dépense. On peut donc très bien contester le fait qu'il soit déduit du revenu mensuel net disponible et, dans ce cas, négliger les estimations proposées dans ce cadre.

On ne perdra pas de vue le fait que tous les ménages doivent se loger et que le remboursement des dettes liées au logement pèse sur le revenu mensuel net disponible au même titre que le loyer. Ils réduisent, l'un comme l'autre, le montant du revenu restant disponible pour d'autres postes de dépenses. Si cette démarche paraît plus correcte on prendra donc en compte les estimations proposées dans ce troisième scénario.

A noter encore le fait que ce dernier scénario déduise le coût du logement du revenu mensuel net disponible aussi bien lorsqu'il est lié à une dette qu'à un contrat de location. Ne déduire que la dette reviendrait à considérer les locataires comme des propriétaires sans frais de logement.

2. TROIS TECHNIQUES D'ESTIMATION

L'estimation de l'ampleur du surendettement reposera sur trois techniques très différentes laissant à chacun le soin de choisir celle qui lui paraît la plus acceptable. La première sera uniquement basée sur le niveau des taux d'endettement. La deuxième s'appuiera sur la notion de «seuil de pauvreté officiel». La troisième tentera de combiner les deux premières.

2.1. Les seuils d'endettement

La première technique consiste simplement à estimer le nombre de ménages dont le taux d'endettement dépasse les seuils suivants : 30% de leur revenu mensuel net disponible, 40%, 50% et 60%. Pour chaque seuil, nous estimerons successivement

- le nombre de ménages concernés
- leur revenu mensuel net disponible
- leur revenu résiduel disponible par jour après remboursement des dettes (et éventuellement du loyer).
- leur revenu mensuel disponible «par personne»
- et le revenu disponible par personne et par jour.

Nous avons suffisamment insisté dans les documents précédents sur les dangers que comporte cette technique¹. Elle fournit des informations sur des degrés de **risque de surendettement** et sur la proportion des ménages présentant ces degrés de risques.

2.2. Le seuil officiel de pauvreté

La seconde technique utilise le "Revenu Minimum Garanti" comme seuil de référence. Elle permet d'estimer le nombre de ménages *supplémentaires* qui passent sous ce seuil lorsqu'on considère non plus leur revenu mensuel net disponible, mais leur revenu résiduel. Cette seconde technique demande quelques mots d'explication.

¹ 40% d'un revenu très faible n'est pas équivalent à 40% d'un revenu très élevé.

Un "seuil de pauvreté" correspond au montant d'un revenu en dessous duquel un ménage peut être considéré comme pauvre. Le montant de ce revenu n'est pas le même pour tous les ménages. Il varie, par exemple, selon le nombre d'adultes, le nombre d'enfants. Certains éléments qui entrent dans la composition du revenu du ménage peuvent être pris en compte et d'autres non.

La question se pose de savoir qui fixe ce seuil, d'autant plus qu'il existe en réalité un grand nombre de seuils de pauvreté.

Un certain nombre de pays ont adopté un seuil particulier qui servira généralement comme aide à la décision d'octroyer une aide sociale à un ménage. En France, le R.M.I. ou Revenu Minimum d'Insertion fournit cette référence. La Belgique utilise le "Minimex" ou Revenu Social Minimum. Au Luxembourg, ce seuil est donné par le R.M.G. ou Revenu Minimum Garanti. Ces seuils sont dits "seuils officiels de pauvreté" parce qu'ils sont utilisés dans le cadre des politiques sociales nationales.

Les chercheurs, pour leur part, hésitent à proposer de tels seuils et à "compter" les pauvres parce que cette opération paraît relativement arbitraire lorsqu'on sait qu'il n'y a pas vraiment de «rupture» claire et nette dans les positions qu'occupent les ménages par rapport à une certaine richesse ou par rapport à une certaine pauvreté. Ils ont néanmoins mis au point différents types de seuils à seule fin de pouvoir procéder à des comparaisons internationales.

Il nous a paru plus utile d'adopter ici le seuil officiel de pauvreté du Luxembourg. Sont pauvres : tous les ménages qui, pour une raison quelconque, ont un revenu inférieur au R.M.G. qui pourrait leur revenir compte tenu des critères d'attribution du R.M.G..

Il ne faut pas en conclure que ces ménages "devraient" nécessairement disposer du R.M.G. Il est tout à fait possible qu'un certain nombre d'entre eux présentent des caractéristiques qui les rendent non éligibles ou non encore éligibles pour le R.M.G.. Certains ayants droit peuvent avoir omis de le demander. D'autres préfèrent peut-être ne pas le demander parce qu'ils seraient forcés de vendre des propriétés non rentables auxquelles ils sont attachés. Il ne faut donc pas tirer de conclusion concernant l'efficacité du programme R.M.G. à partir d'une simple estimation du nombre de ménages dont le revenu est inférieur au R.M.G..

Cette technique permet d'établir le nombre de ménages *supplémentaires* passant sous le seuil officiel de pauvreté lorsqu'ils ont payé leurs dettes et éventuellement leur loyer. Ces ménages ne peuvent pas être définis comme pauvres ni comme surendettés.

La seule chose que l'on puisse dire à propos de ces ménages, c'est qu'ils commencent leur mois avec une somme disponible inférieure à celle qu'ils recevraient s'ils bénéficiaient du R.M.G. auquel ils auraient droit. Ici encore, il s'agit d'une estimation indirecte de la proportion des ménages présentant certains **risques de surendettement**.

2.3. Une combinaison des deux techniques

Une troisième technique compare

- la probabilité que les ménages passent sous le R.M.G.
- en fonction des taux d'endettement.

Cette technique fournit des estimations du **risque de surendettement** des ménages modulées en fonction de leur degré d'endettement.

3. PREMIERE ESTIMATION : LES TAUX D'ENDETTEMENT

Chacun des tableaux qui suivent, permet de mettre l'accent sur un aspect particulier.

Le tableau 8 présente successivement, pour des niveaux d'endettement de plus en plus élevés

- le nombre de ménages observés **dans l'échantillon**

par exemple, 604 ménages appartenant à notre échantillon consacrent chaque mois au moins 30% de leur revenu mensuel net disponible au remboursement de leurs dettes

- une estimation du nombre de ménages **résidents au Luxembourg** qui présentent la même caractéristique

dans le même exemple, entre 17 000 et 20 000 ménages appartenant à la population résidant au Luxembourg consacrent chaque mois au moins 30% de leur revenu mensuel net disponible au remboursement de leurs dettes

- le revenu **mensuel** net disponible dont disposent en moyenne ces ménages, que l'on peut comparer au revenu disponible moyen de l'ensemble des ménages

dans le même exemple, ces ménages qui consacrent chaque mois au moins 30% de leur revenu mensuel net disponible au remboursement de leurs dettes bénéficient d'un revenu moyen de 115 564 Flux. par mois, revenu très légèrement inférieur au revenu moyen de l'ensemble des ménages du Luxembourg

- les colonnes 4, 5 et 6, soit le revenu **quotidien** dont dispose encore ces ménages après avoir remboursé leurs dettes de consommation (col.4), leur loyer éventuel (col.5) et leurs dettes liées à leur logement (col.6)

dans le même exemple, ces ménages qui consacrent chaque mois au moins 30% de leur revenu mensuel net disponible au remboursement de leurs dettes bénéficient d'un revenu quotidien de 3 360 Flux. lorsque leurs dettes de consommation sont payées, de 3 298 Flux. lorsque le loyer est payé, et de 2 032 Flux. lorsque toutes les dettes ou dépenses liées au logement sont réglées.

Tableau 8

**Nombre de ménages endettés au-delà de différents seuils,
leur revenu mensuel net disponible
et leurs revenus résiduels (en Flux.)**

<i>Taux d'endettement</i>	<i>Echantillon n. ménages (observés)⁽¹⁾</i>	<i>Population N. ménages (estimés)⁽¹⁾</i>	<i>R.D.</i>	<i>Revenu résiduel disponible /jour</i>		
			<i>Revenu mensuel disponible (en Flux.)</i>	<i>R.D./jour moins dettes de consom.</i>	<i>Col.5 moins loyer</i>	<i>Col.6 moins dettes pour logement</i>
<i>(col.1)</i>	<i>(col.2)</i>	<i>(col.3)</i>	<i>(col.4)</i>	<i>(col.5)</i>	<i>(col.6)</i>	<i>(col.7)</i>
30% et +	604	18 533	115 564	3 360	3 298	2 032
40% et +	324	9 941	106 057	3 004	2 966	1 511
50% et +	160	4 909	97 713	2 633	2 608	962
60% et +	98	3 007	94 827	2 501	2 459	618
Population		157 101				
Echantillon	5 120		121 205	3 825	3 675	3 330

Source : P.S.E.L.L. 1994, C.E.P.S./ I.

⁽¹⁾ Ces catégories ne peuvent pas être additionnées : la première (30% et +) inclut les trois suivantes, la seconde inclut les deux suivantes et la troisième inclut la dernière.

Tableau 9

**Proportions de ménages endettés au-delà de différents seuils (en %),
leur revenu mensuel net disponible
et leurs revenus résiduels**

<i>Taux d'endettement</i>	<i>Proportions de ménages observés⁽¹⁾</i>	<i>R.D.</i>	<i>Revenu résiduel disponible/jour</i>		
		<i>Revenu mensuel disponible*</i>	<i>R.D./jour moins dettes de consom.*</i>	<i>Col.4 moins loyer*</i>	<i>Col.5 moins dettes pour logement*</i>
<i>(col.1)</i>	<i>(col.2)</i>	<i>(col.3)</i>	<i>(col.4)</i>	<i>(col.5)</i>	<i>(col.6)</i>
30% et +	11.8 %	95.3	87.8	89.7	61.0
40% et +	6.3 %	87.5	78.5	80.7	45.4
50% et +	3.1 %	80.6	68.8	70.9	28.9
60% et +	1.9 %	78.2	65.4	66.9	18.6
Base		100.0	100.0	100.0	100.0

Source : P.S.E.L.L. 1994, C.E.P.S./ I.

⁽¹⁾ Ces catégories ne peuvent pas être additionnées : la première (30% et +) inclut les trois suivantes, la seconde inclut les deux suivantes et la troisième inclut la dernière.

* exprimés en indices : base 100 = revenus dans l'ensemble de l'échantillon

Il semble assez clair que les ménages endettés pour 30% et plus de leur revenu disponible ne peuvent pas être **tous** surendettés. Une estimation de l'ordre de 18 000 ménages surendettés est pour le moins discutable. Ces ménages disposent encore, en moyenne, de plus de 2 000 Flux. par jour pour assurer leurs dépenses après s'être acquittés du remboursement de leur dettes et du paiement de leur loyer.

Il n'en reste pas moins vrai **qu'un certain nombre de ces ménages** pourraient être surendettés : ceux dont les dettes atteignent ou dépassent 40% de leurs revenus.

En resserrant la perspective sur des sous-groupes de plus en plus restreints et de plus en plus précis, on envisage finalement le sous-groupe des ménages dont les dettes atteignent ou dépassent 60% de leur revenu. Ceci permet d'estimer le nombre de ménages qui, dans la population, s'exposent à des risques de surendettement croissants et d'assister progressivement à la réduction du revenu résiduel dont ils peuvent encore disposer chaque jour.

Si le **tableau 8** permet surtout de proposer une estimation du nombre de ménages qui présentent chaque taux d'endettement dans la population, le **tableau 9** rend compte des mêmes réalités mais il les exprime en termes plus relatifs. Il met davantage en évidence le faible revenu résiduel quotidien dont disposent les ménages endettés pour plus de 50 ou 60% de leur revenu lorsqu'ils ont payé leurs dettes (et leur loyer s'ils sont concernés).

*Si l'ensemble des ménages dispose en moyenne de **100 Flux.** par jour lorsque ces dépenses ont été déduites de leur revenu, les ménages dont la dette représente **50%** de leur revenu voire même plus, ne disposent plus que de **28.9 Flux.** par jour pour couvrir l'ensemble des autres dépenses du ménage à savoir l'eau, le gaz, l'électricité, le mazout, le téléphone, l'alimentation, les assurances, les frais de déplacement y compris l'essence et l'entretien de la voiture, les loisirs, l'habillement, les frais scolaires et sans doute encore bien d'autres choses.*

*Si l'ensemble des ménages dispose en moyenne de **100 Flux.** par jour lorsque ces dépenses ont été déduites de leur revenu, les ménages dont la dette représente **60%** de leur revenu voire même plus, ne disposent plus que de **18.6 Flux.** par jour pour couvrir l'ensemble des autres dépenses.*

Le **tableau 10** permet de mettre l'accent sur un autre aspect. Il ne prend plus seulement en compte le revenu mensuel net disponible pour l'ensemble du ménage. Les valeurs sont exprimées en termes de revenu disponible "par unité de consommation" soit, en pratique, le revenu disponible "par personne".

Les chiffres sont peut-être plus expressifs lorsqu'on observe le fait qu'au-delà d'un taux d'endettement de 50% du revenu mensuel net disponible, un ménage, quelle que soit sa structure, ne dispose plus en moyenne que de 511 Flux. par jour et par personne pour couvrir l'ensemble de ses autres dépenses. Environ 5 000 ménages se sont mis dans cette situation voire dans une situation encore plus difficile.

Au-delà d'un taux d'endettement de 60% du revenu mensuel net disponible, un ménage, quel que soit le nombre d'adultes et le nombre d'enfants qui le composent, ne dispose plus en moyenne que de 341 Flux. par jour et par personne pour couvrir l'ensemble de ses autres dépenses. Environ 3 000 ménages sont allés jusqu'à cette extrémité.

En termes relatifs, le revenu résiduel des ménages qui atteignent ou dépassent un taux d'endettement de 50%, soit 511 Flux. par jour et par personne, ne représente plus que **29.2%** du revenu résiduel quotidien par personne de l'ensemble des ménages observés. A partir de 60%, il ne représente plus que 19.5% du revenu résiduel quotidien par personne de l'ensemble des ménages (**Tableau 11**).

Tableau 10

**Nombre de ménages endettés au-delà de différents seuils,
leur revenu mensuel net disponible par unité de consommation⁽¹⁾
et leurs revenus résiduels (en Flux.)**

Taux d'endettement (col.1)	Echantillon n. ménages (observés)⁽²⁾ (col.2)	Population N. ménages (estimés)⁽²⁾ (col.3)	R.D./U.C.	R.D./U.C. résiduel/jour		
			R.D./U.C. mensuel disponible (en Flux.) (col.4)	R.D./U.C./jour moins dettes de consom. (col.5)	Col.5 moins loyer (col.6)	Col.6 moins dettes pour logement (col.7)
30% et +	604	18 533	60 093	1 745	1 711	1 021
40% et +	324	9 941	58 041	1 634	1 610	782
50% et +	160	4 909	56 749	1 538	1 525	511
60% et +	98	3 007	59 539	1 588	1 568	341
Population		157 101				
Echantillon	5 120		63 823	2 020	1 925	1 751

Source : P.S.E.L.L. 1994, C.E.P.S./ I.

⁽¹⁾ Le Revenu mensuel net Disponible par Unité de Consommation (R.D./U.C.) est équivalent au montant du revenu qui est disponible pour chaque personne au sein du ménage.

⁽²⁾ Ces catégories ne peuvent pas être additionnées : la première (30% et +) inclut les trois suivantes, la seconde inclut les deux suivantes et la troisième inclut la dernière.

Tableau 11

**Proportions de ménages endettés au-delà de différents seuils (en %),
leur revenu mensuel net disponible par unité de consommation
et leurs revenus résiduels
(exprimés en indices : base 100 = revenus dans l'ensemble de l'échantillon)**

Taux d'endettement (col.1)	Proportions de ménages observés⁽¹⁾ (col.2)	R.D./U.C.	R.D./U.C. résiduel/jour		
		R.D./U.C. mensuel disponible (col.3)	R.D./U.C./jour moins dettes de consom. (col.4)	Col.4 moins loyer (col.5)	Col.5 moins dettes pour logement (col.6)
30% et +	11.8 %	94.1	86.4	88.9	58.3
40% et +	6.3 %	90.9	80.9	83.6	44.7
50% et +	3.1 %	88.9	76.1	79.2	29.2
60% et +	1.9 %	93.3	78.6	81.5	19.5
Base		100.0	100.0	100.0	100.0

Source : P.S.E.L.L. 1994, C.E.P.S./ I.

⁽¹⁾ Ces catégories ne peuvent pas être additionnées : la première (30% et +) inclut les trois suivantes, la seconde inclut les deux suivantes et la troisième inclut la dernière.

4. **DEUXIEME ESTIMATION : LE SEUIL DE PAUVRETE OFFICIEL**

Nous pouvons encore proposer une autre manière d'aborder la situation mais il ne faut pas en attendre davantage. Elle n'a pas la prétention de donner une estimation plus exacte ou plus définitive du nombre de ménages surendettés. Elle tente simplement d'approcher, d'une autre manière, la notion de risque de surendettement.

Le seuil d'attribution du R.M.G. sert simplement de référence et permet de classer les ménages avant et après le remboursement de leurs dettes. Ni le niveau des montants attribués dans le cadre de ce programme social, ni les critères d'attribution ne sont mis en cause.

Les ménages classés sous ce seuil après avoir remboursé leurs dettes ne sont pas des ménages pauvres puisqu'ils ont déjà remboursé leurs dettes. Ils ne peuvent pas davantage être classés automatiquement comme ménages surendettés : nous ignorons s'ils ont payé systématiquement leurs dettes.

Il s'agit donc simplement d'observer les conséquences de l'endettement au regard d'une référence commune à tous les ménages : le seuil de pauvreté officiel.

4.1. La démarche

Premier temps

- On évaluera le nombre de ménages dont le *revenu mensuel net disponible* est inférieur à celui dont ils disposeraient s'ils bénéficiaient du R.M.G.

soit, **n1** ménages.

- On situera leur revenu mensuel net disponible par rapport au revenu de l'ensemble des ménages qui résident au Luxembourg
- leur revenu disponible par unité de consommation (par personne)
- et le montant du revenu qui reste disponible par jour et par personne.

Deuxième temps

- On évaluera le nombre de ménages dont le *revenu résiduel* après remboursement des dettes et éventuellement du loyer est inférieur à celui dont ils disposeraient s'ils bénéficiaient du R.M.G.

soit, **n2** ménages.

Troisième temps.

L'histoire économique du Luxembourg reste bien présente dans les familles. Le passé commercial et agricole du pays puis son expansion industrielle ont laissé des traces dans le patrimoine des ménages. Le capital financier est d'origine beaucoup plus récente. On ne peut donc négliger le fait qu'un certain nombre de ménages disposent d'un patrimoine qui n'est pas constitué uniquement de ressources financières. Ainsi, 26% des ménages disposent de biens immobiliers qui ne sont pas toujours rémunérateurs dans l'immédiat :

- 11.7% sont propriétaires d'un ou de plusieurs logements qu'ils n'occupent pas eux-mêmes
- 9.2% sont propriétaires de terres agricoles, de terrains boisés ou de forêts
- 6.9% sont propriétaires d'une résidence secondaire
- 6.5% sont propriétaires d'un ou de plusieurs terrains à bâtir
- 1.5% sont propriétaires d'une exploitation agricole (y compris des bâtiments) qu'ils n'exploitent pas eux-mêmes.

Lorsque l'un de ces ménages semble se trouver dans une situation financière difficile, vit de revenus relativement maigres, voit son revenu résiduel passer sous le seuil de pauvreté officiel ou semble s'endetter d'une manière exagérée, ce serait une erreur d'oublier qu'il dispose d'une "réserve" qui le met à l'abri d'une faillite personnelle réelle.

Il échappe à la règle de notre calcul. Il bénéficie d'une certaine immunité. Il peut être déduit aussi bien de **n1** que de **n2**, c'est-à-dire du nombre des ménages qui se trouvent sous le R.M.G. avant et après remboursement des dettes.

Quatrième temps

En déduisant le nombre de ménages qui se trouvaient déjà sous le seuil de pauvreté officiel avant que les ménages supplémentaires viennent s'y ajouter

soit, **n2 – n1**

on obtient un solde correspondant au nombre de ménages qui ne disposent même plus d'un revenu équivalent à ce que leur accorderait le programme R.M.G. lorsqu'ils ont remboursé l'ensemble de leurs dettes et éventuellement payé leur loyer alors qu'ils doivent encore faire face à l'ensemble de leurs autres dépenses : alimentation, habillement, eau, gaz, électricité, mazout, téléphone, assurances, frais de déplacement y compris l'essence et l'entretien de la voiture, loisirs, frais scolaires et sans doute encore bien d'autres choses.

Les ménages qui se trouvaient déjà sous le seuil de pauvreté officiel avant tout autre calcul ont été écartés (**n1**) parce que leur situation est strictement liée au niveau de leur revenu et en aucun cas à leur endettement.

Le solde de l'opération permet donc bien d'isoler uniquement les ménages qui se retrouvent dans une situation financière peu favorable *en raison de leur endettement*.

4.2. Les résultats

Tableau 12

**Proportions et situations financières des ménages
selon que leur revenu mensuel net disponible
est supérieur ou inférieur au seuil de pauvreté officiel**

<i>Situation des ménages</i>	<i>Echantillon n =</i>	<i>Population (estimation) N =</i>	<i>% du total</i>	<i>Revenu moyen</i>	<i>Revenu par mois par pers.</i>	<i>Revenu par jour par pers.</i>
2. Revenus Supérieurs au R.M.G.	4 904	150 473	95.8%	124 493	65 648	2 152
3. Revenus Inférieurs au R.M.G.	216	6 628	4.2%	46 451	22 326	732
Population Echantillon	5 120	157 101	100.0%	121 205	63 823	2 093

Source : P.S.E.L.L. 1994, C.E.P.S./ I.

Le tableau 12 permet d'observer la situation de départ : environ **4.2%** des ménages ont, pour vivre chaque mois, un revenu inférieur à celui dont ils disposeraient s'ils bénéficiaient des avantages du programme d'aide sociale R.M.G.. Les raisons de cette situation peuvent être très diverses. Quelques-unes d'entre elles ont déjà été évoquées.

On notera simplement ici le fait que ces ménages disposent en moyenne d'un revenu de 732 Flux. par jour et par personne. Ce montant correspond à environ 35% du revenu quotidien par personne des ménages observés.

Si on prend en compte le revenu résiduel des ménages qui ne passent sous le R.M.G. qu'après remboursement de leurs dettes et paiement du loyer, il apparaît que **9.1%** des ménages ne disposent plus que d'un revenu résiduel inférieur au seuil de pauvreté officiel pour faire face à l'ensemble de leurs autres dépenses (**Tableau 13**).

Tableau 13

**Proportion et situation financière des ménages
dont le revenu résiduel est inférieur au seuil de pauvreté officiel
suite au remboursement de leurs dettes**

<i>Situation des ménages</i>	<i>Echantillon n =</i>	<i>Population N =</i>	<i>% du total</i>	<i>Revenu Résiduel moyen</i>	<i>Rev. Rés. par mois par pers.</i>	<i>Rev. Rés. par jour par pers.</i>
1. Revenus résiduels sous le R.M.G. (après remboursement des dettes)	468	14 360	9.1%	38 072	19 950	654
2. Revenus résiduels sup. au R.M.G. et autres	4 652	142 741	90.9%	107 490	56 783	1 862
Population		157 101				
Echantillon	5 120		100.0%	101 554	53 416	1 751

Source : P.S.E.L.L. 1994, C.E.P.S./I.

Ces ménages ne disposent que de 654 Flux. par jour et par personne, soit environ 35% du revenu quotidien par personne des autres ménages. Ces ménages n'ont pas tous des problèmes pour gérer leur budget. Ils ne sont pas forcément surendettés.

Cette catégorie ne prend en compte que les ménages qui se trouvent dans cette situation en raison de leur endettement. Elle ne comprend pas les ménages qui se trouvaient déjà sous le seuil de pauvreté en raison du montant de leurs revenus (**Tableau 12**).

Le tableau 13 attire toutefois l'attention sur le fait qu'en débutant leur mois,

- les ménages qui passent sous le R.M.G. après avoir remboursé leurs dettes
- ne disposent même plus d'un revenu moyen équivalent à celui des ménages qui se trouvaient sous le R.M.G. uniquement en raison de leurs revenus.

5. **TROISIEME ESTIMATION : COMBINAISON DES DEUX TECHNIQUES**

Une troisième technique consiste à comparer

- la probabilité que les ménages passent sous le R.M.G.
- en fonction de leur taux d'endettement.

Dans la première technique d'estimation, les seuils d'endettements s'emboîtaient les uns dans les autres. Les taux d'endettement supérieurs à 30% du revenu mensuel net disponible contenaient forcément les taux d'endettement de 60%.

Ici, les ménages classés selon leur taux d'endettement forment des catégories mutuellement exclusives. La première d'entre elles regroupe uniquement les ménages qui n'ont pas de dettes mais qui peuvent avoir un loyer à payer. La seconde correspond aux ménages dont le taux d'endettement ne dépasse pas 29%. La dernière prend en compte les ménages endettés pour plus de 60% de leur revenu mensuel net disponible.

Tableau 14

**Probabilité qu'un ménage passe sous le seuil de pauvreté officiel
après avoir remboursé ses dettes et éventuellement payé son loyer
selon son taux d'endettement**

<i>Taux d'endettement</i>	<i>Distribution des ménages dans l'échantillon n =</i>	<i>Ménages sous R.M.G. suite à endettement et paiement loyer n =</i>	<i>Estimation dans la Population N =</i>	<i>Probabilité de passer sous le R.M.G.</i>
	<i>Col.1</i>	<i>Col.2</i>	<i>Col.3</i>	<i>Col.2 / Col.1</i>
0%	2 381	132	4 050	5.5 %
1 à 29%	2 084	167	5 124	8.0 %
30 à 39%	317	44	1 350	13.9 %
40 à 49%	164	43	1 319	26.2 %
50 à 59%	74	24	737	32.4 %
60% et plus	101	58	1 780	57.4 %
Total	5 120	468	14 360	9.1 %

Source : P.S.E.L.L. 1994, C.E.P.S./ I.

Parmi les ménages qui n'ont aucune dette à rembourser, certains doivent payer un loyer. On constate que suite au seul paiement de ce loyer, 5.5% d'entre eux passent sous le seuil de pauvreté officiel (**Tableau 14**).

Ce phénomène n'est pas lié à l'endettement mais uniquement au rapport entre le coût de la vie et les ressources des ménages. Sur les 14 360 ménages qui passent sous le seuil de pauvreté après remboursement de leurs dettes et paiement éventuel de leur loyer, 4 050 ne peuvent pas être comptabilisés comme des ménages surendettés.

Lorsque le taux d'endettement commence à progresser, la probabilité qu'un ménage passe sous le seuil de pauvreté augmente : 8 chances sur 100 lorsque le ménage supporte un taux d'endettement situé entre 1 et 29% de son revenu disponible ; 13.9 chances sur 100 lorsque ce taux est compris entre 30 et 39% du revenu² (**Tableau 14**).

La probabilité qu'un ménage passe sous le seuil de pauvreté après avoir remboursé ses dettes et éventuellement payé son loyer marque un saut à partir du moment où ce ménage est endetté pour 40% de son revenu disponible. Cette probabilité passe du simple au double : de 13.9 à 26.2 chances sur 100 (**Tableau 14**).

² On notera le fait qu'à partir de ce taux d'endettement, les catégories documentées par le panel ne présentent plus qu'une taille relativement faible. Ceci a pour effet de rendre les estimations beaucoup plus imprécises.

Elle double une nouvelle fois lorsque le taux d'endettement atteint ou dépasse 60% du revenu mensuel net disponible : 57,4 chances sur 100 (**Tableau 14**).

Il semble assez clair qu'à ce niveau d'endettement, le ménage ne peut plus consacrer qu'une somme très minime chaque jour à chacun de ses membres : 482 Flux. contre 654 Flux. en moyenne pour l'ensemble de ces ménages (**Tableau 15**) et 1 751 Flux. pour l'ensemble de l'échantillon (**Tableau 13**).

Tableau 15

**Revenu résiduel par jour et par personne
des ménages passés sous le seuil de pauvreté officiel
après remboursement des dettes et paiement du loyer
selon leur taux d'endettement**

<i>Taux d'endettement</i>	<i>Ménages sous le R.M.G. suite à endettement n =</i>	<i>Leur revenu résiduel Par mois et par personne</i>	<i>Leur revenu résiduel par jour et par personne</i>
0%	132	21 566	707
1 à 29%	167	21 134	693
30 à 39%	44	19 100	626
40 à 49%	43	19 075	625
50 à 59%	24	18 712	614
60% et plus	58	14 706	482
Total	468	19 950	654

Source : P.S.E.L.L. 1994, C.E.P.S./ I.

6. *EN RESUME*

Ces trois techniques d'estimations apportent chacune une série d'informations qui relèvent de la problématique du risque de surendettement. A aucun moment, elles n'ont la prétention de déterminer l'ampleur du phénomène de surendettement. Nous laissons délibérément cette question ouverte. Chacun y puisera l'information qui l'intéresse.

Nous tenterons par la suite de relier ces estimations à des informations qui nous rapprocheront davantage d'une certaine notion du surendettement. Peut-être cette extension nous permettra-t-elle de mieux éclairer un débat dans lequel nous n'avons pas à prendre position.

SYNTHESE

1. Globalement :

- En 1994, le ralentissement de la croissance économique n'a pas encore entraîné d'effets sur la tendance des ménages à accroître leur consommation
- La proportion de ménages endettés ne progresse plus
- Le taux d'endettement des ménages endettés commence à progresser

2. La propension à s'endetter :

- La génération des 30 – 34 ans atteint le sommet de l'endettement pour le logement : 94% des ménages
- Les emprunts à la consommation : surtout les jeunes générations. Un âge 'seuil' : 56 ans. Un type de ménages peu engagé : les ménages d'isolés.

3. Les taux d'endettement :

- Les plus endettés pour leur logement : les faibles revenus
- Les plus endettés par des emprunts à la consommation : les faibles revenus surtout s'ils cumulent plusieurs emprunts de ce type
- Les plus endettés globalement : les ménages de moins de 35 ans qui cumulent les emprunts pour le logement et pour la consommation.

4. Le risque de surendettement :

- Le surendettement : trois techniques d'estimation du risque de surendettement proposent des résultats assez variables qui permettent néanmoins d'exclure des chiffres largement contestables et d'approcher provisoirement une réalité assez floue.